

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 663

19 mars 2013

SOMMAIRE

Brokada	31783	RBW Global	31780
Brokada	31783	Realstone Global Invest	31782
Clover Leaf Seafood S.à r.l.	31782	Robor S.A.	31780
Encore + Rheinfelden S.à r.l.	31799	RP VII S.à r.l.	31783
First Solid Rock Portfolio S.à r.l.	31789	Salon Beauty Style S.à r.l.	31784
Luxicav Plus	31779	Salon Tiberi S.à r.l.	31784
Masselotte S.A.	31824	Samba Rio Show S. à r.l.	31783
Masselotte S.à r.l.	31824	Sampan S.A.	31784
Massiv-Passiv S.A.	31779	Sax Holdings	31778
Maximus Holding II S.à r.l.	31780	Schneiders Finance SA	31786
Mcnos S.A.	31779	Shimla S.A.	31785
MEF III Adria S.à r.l.	31819	Shipbuilding & Technology Holding S.à r.l.	31786
Mexbrew S.à r.l.	31778	Silberhorn S.à r.l.	31778
Mirago	31778	Simplicity Group S.à r.l.	31822
MuV Finance Lux S.A.	31779	SJS Transports S.à r.l.	31785
PAH SBSS Lux Holding Sàrl	31788	Slaag S.à r.l.	31786
Parc Immobilière	31787	Snap Investments S.A.	31785
Pegaso Transportation	31781	Sofirom s.à r.l.	31785
PepsiCo Holdings Luxembourg S.à r.l.	31824	Solarium Bel-Sol S.à r.l.	31787
Perry European Investments S.à r.l.	31808	Station Mortagua Carreira II S.à r.l.	31787
Pins Chantant Investment	31817	Station Mortagua Carreira S.à r.l.	31787
P.M.L. S.A.	31783	Sting & Partners S.C.A.	31786
PricewaterhouseCoopers Academy S.à r.l.	31781	Stratus Invest S.C.A.	31786
PricewaterhouseCoopers Training Administration Service Centre S.à r.l.	31781	Sun Talent Holding S.A.	31785
Quinlan Private Atrium Client Holdings S.à r.l.	31781	Systematic Capital Investment Funds	31784
Quinlan Private Balaton Client Holdings S.à r.l.	31780	Taxi-Carlo S.à r.l.	31787
Quinlan Private Balaton Holdings S.à r.l.	31782	Transport International Luxembourgeois S.à r.l.	31788
Quinlan Private ESPF Balaton S.à r.l.	31782	Trans Rafael S.à r.l.	31788
		Travel & Leisure Investments S.A.	31788
		Travel & Leisure Investments S.A.	31788

Sax Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 138.091.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2013.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013020235/12.

(130024062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

Silberhorn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 134.898.

EXTRAIT

En date du 25 janvier 2013, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

La démission de Christine Valette en tant que gérant de la société est acceptée avec au 31 décembre 2012.

Marta Ventura avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg est nommée nouveau gérant de la société avec effet au 31 décembre 2012 pour une durée illimitée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013020237/14.

(130023767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

Mirago, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 85.615.

Extrait de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 27 juillet 2012

Les actionnaires approuvent la prolongation des mandats des administrateurs. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale se tenant en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2013.

Pour la société

Référence de publication: 2013020107/13.

(130024081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

Mexbrew S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 172.854.

EXTRAIT

Il résulte de la constitution de Mexbrew Investment S.à r.l., société à responsabilité à limitée, dont le siège social est situé au 5, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 174.652, par l'apport de la totalité des parts de la Société, en date du 19 décembre 2012, que l'associé unique de la Société est désormais Mexbrew Investment Sàrl.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 6 février 2013.

Référence de publication: 2013020072/15.

(130023953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

MuV Finance Lux S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 97.874.

—
EXTRAIT

In der Generalversammlung der MuV Finance Lux S.A. am 10.12.2007 wurde folgendes beschlossen:

Die auslaufenden Mandate der Verwaltungsräte Herrn Norman Frank und Herrn Bodo Demisch sowie dessen Mandat als geschäftsführender Direktor werden um sechs Jahre verlängert, bis zur Gesellschafterversammlung des Jahres 2013.

Luxembourg, le 05.02.2013.

Pour avis conforme

Bodo Demisch

Directeur

Référence de publication: 2013020079/16.

(130024190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

Massiv-Passiv S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 14, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 86.620.

—
Extrait de la résolution unique prise lors de la réunion du conseil d'administration du 6 février 2013

Le siège social de la société a été transféré du numéro 12 au numéro 14, rue de la Gare, L-7535 Mersch.

Mersch, le 06 février 2013.

Nico AREND

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2013020092/12.

(130024209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

Mcnos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4598 Nieder Korn, 12, rue Kelvert.

R.C.S. Luxembourg B 160.109.

—
EXTRAIT

Monsieur Jorge Mendes Guedes, demeurant professionnellement L-7327 Steinsel 35, rue J.F. Kennedy, démissionne avec effet au 06.02.2013 de son mandat de commissaire aux comptes de la société Mcnos SA, 12, rue Kelvert L-4598 Nieder Korn, inscrite au RCS Luxembourg, Section B, no. 160.109.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Steinsel, le 06.02.2013.

Jorge Mendes Guedes.

Référence de publication: 2013020094/13.

(130023623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

Luxicav Plus, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 108.752.

—
Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2013020058/13.

(130023503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

Maximus Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 9.300.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 157.631.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire en date du 04 décembre 2012

L'assemblée générale ordinaire a décidé de nommer Monsieur Arnold Louis Spruit, né à Wimbledon, Royaume-Uni, le 13 octobre 1971, avec adresse à 15a rue Langheck, L-5410 Beyren, Luxembourg, en tant que gérant de la société, ayant les pouvoirs de signature A, avec effet au 30 mars 2012 et pour une période illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013020067/13.

(130023790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

Quinlan Private Balaton Client Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 133.992.

L'adresse professionnelle des gérants de type A, Sandra Atkinson et Mark Donnelly, a changé et se trouve désormais à Embassy House, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande.

Le siège social de l'associé Avestus Nominees Limited a également changé, il se trouve désormais à Embassy House, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Référence de publication: 2013020196/14.

(130023563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

RBW Global, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 167.904.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance du 5 février 2013.

1. La nomination de la déléguée à la gestion journalière, Mme Torugbene Adekolu ayant son adresse professionnelle 26 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été accepté avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2013020209/12.

(130023553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

Robor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 134.133.

Les comptes annuels au 30.06.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07.02.2013.

Pour: ROBOR S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Mireille Wagner

Référence de publication: 2013020224/15.

(130024050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

Pegaso Transportation, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 168.164.

—
Suite aux résolutions écrites prises en date du 5 février 2013, l'associé unique a nommé avec effet immédiat en tant que gérant de classe B Monsieur Laurent Forget résident professionnellement au 26 Boulevard Royal L - 2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PEGASO TRANSPORTATION

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2013020153/15.

(130023506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

PwC Academy, PricewaterhouseCoopers Academy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 66.026.

—
L'associée unique PricewaterhouseCoopers, R.C.S. Luxembourg B 65.477, a modifié sa forme sociale de société à responsabilité limitée en société coopérative avec effet au 1^{er} juillet 2012.

Luxembourg, le 6.2.2013.

Valérie Piastrelli

Gérante

Référence de publication: 2013020154/12.

(130023679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

PWC TASC S.à r.l., PricewaterhouseCoopers Training Administration Service Centre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 118.509.

—
L'associée unique PricewaterhouseCoopers, R.C.S. Luxembourg B 65.477, a modifié sa forme sociale de société à responsabilité limitée en société coopérative avec effet au 1^{er} juillet 2012.

Luxembourg, le 6.2.2013.

Valérie Piastrelli

Gérante

Référence de publication: 2013020158/13.

(130023677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

Quinlan Private Atrium Client Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 129.882.

—
- L'adresse professionnelle des gérants de catégorie A, Sandra Atkinson et Mark Donnelly, a changé et se trouve désormais à Embassy House, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande.

- Le siège social de l'associé Avestus Nominees Limited a également changé, il se trouve désormais à Embassy House, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Référence de publication: 2013020195/14.

(130023562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

Quinlan Private Balaton Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 255.100,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 133.990.

L'adresse professionnelle des gérants de type A, Sandra Atkinson et Mark Donnelly, a changé et se trouve désormais à Embassy House, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Référence de publication: 2013020197/12.

(130023598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

Quinlan Private ESPF Balaton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 140.879.

L'adresse professionnelle des gérants de type A, Sandra Atkinson et Mark Donnelly, a changé et se trouve désormais à Embassy House, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Référence de publication: 2013020198/12.

(130023561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

Realstone Global Invest, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 168.327.

Nous CH INTERNATIONAL (Luxembourg) SARL, domiciliataire de la société REALSTONE GLOBAL INVEST (RCS Luxembourg B168327) sise 25A, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, dénonçons avec effet au 05 février 2013 le siège social de la société REALSTONE GLOBAL INVEST (RCS Luxembourg B168327) sise 25A, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 février 2013.

Référence de publication: 2013020210/12.

(130023524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

Clover Leaf Seafood S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.000,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 159.871.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 31 janvier 2013

En date du 31 janvier 2013, l'associé unique a décidé de nommer la société anonyme Ernst & Young, ayant son siège social au 7, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, enregistrée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47771, entant que Réviseur d'Entreprises agréé et ce avec effet immédiat.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2012, qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2013.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2013020471/18.

(130024590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

Brokada, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 116.224.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un gérant

Référence de publication: 2013020461/11.

(130024363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

Brokada, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 116.224.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un gérant

Référence de publication: 2013020460/11.

(130024362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

RP VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 127.095.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013016573/10.

(130019259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

P.M.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 26.277.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013020147/11.

(130023605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

Samba Rio Show S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-3440 Dudelange, 6, avenue G.-D. Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 95.252.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013020886/9.

(130024980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

Salon Tiberi S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4551 Differdange, 23, rue des Ecoles.

R.C.S. Luxembourg B 115.421.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013020885/9.

(130024439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

Sampan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 158.054.

Les adresses des membres du conseil d'administration sont modifiées comme suit:

- Monsieur Grégoire BOUTOUX, administrateur de signature «A», demeure professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg.

- L'adresse professionnelle de Monsieur Marc THILL, administrateur de signature «B», au 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, est inchangée.

- Monsieur Yves BAGUETTE, administrateur de signature «B», demeure professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 8 février 2013.

Référence de publication: 2013020887/15.

(130024752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

Salon Beauty Style S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4608 Differdange, 10, rue Gustave Lemaire.

R.C.S. Luxembourg B 85.617.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013020884/10.

(130025017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

Systematic Capital Investment Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peterelchen.

R.C.S. Luxembourg B 152.501.

EXTRAIT

Monsieur Ulf Björkman a démissionné de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 20 novembre 2012. Il a été décidé de coopter Monsieur Carl Skogsborg comme nouvel administrateur en remplacement avec effet au 21 novembre 2012. Le mandat de Carl Skogsborg prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

La nomination de Monsieur Carl Skogsborg comme nouvel administrateur sera soumise à la ratification lors de la prochaine assemblée générale.

De ce fait le conseil d'administration de la Société se compose comme suit à partir du 21 novembre 2012:

- M. Anders Malcolm avec adresse professionnelle à 4, rue Peterelchen, L-2370 Howald
- M. Johan Voss-Schrader, avec adresse professionnelle à 13, Floragatan, S-114 31 Stockholm
- M. Carl Skogsborg avec adresse professionnelle à 13, Floragatan, S-114 31 Stockholm
- M. Olivier Scholtes, avec adresse professionnelle à 4, rue Peterelchen, L-2370 Howald

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013020883/20.

(130024899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

SJS Transports S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-4640 Differdange, 117, avenue d'Oberkorn.
R.C.S. Luxembourg B 150.209.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013020899/9.
(130024979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

Snaps Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 139.554.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013020903/9.
(130025039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

Shimla S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 164.505.

Extrait du procès-verbal d'une réunion (la «Réunion») du conseil d'administration de la société qui s'est tenue au siège social de la société en date du 30 novembre 2012 à 17.00 heures.

Résolution unique

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social au 33, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, avec effet au 1^{er} décembre 2012.

Pour extrait sincère et conforme
Signature
L'Agent domiciliaire

Référence de publication: 2013020897/15.
(130024432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

Sun Talent Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 104.684.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 07 février 2013.
Pour copie conforme

Référence de publication: 2013020878/11.
(130024654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

Sofirom s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 104.680.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 7 février 2013.

Référence de publication: 2013020868/10.
(130024483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

Schneiders Finance SA, Société Anonyme.

Siège social: L-6450 Echternach, 17, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 96.308.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 8 février 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013020893/10.

(130024598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

Stratus Invest S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 151.645.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 février 2013.

Référence de publication: 2013020876/10.

(130024562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

Shipbuilding & Technology Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 133.983.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Référence de publication: 2013020863/10.

(130024413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

Slaag S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 6C, Porte de France.
R.C.S. Luxembourg B 173.478.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 8 février 2013.

Référence de publication: 2013020865/10.

(130024962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

Sting & Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 152.407.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par la gérance en date du 1^{er} février 2013 que:

- Le siège social est fixé au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013020873/14.

(130024697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

Solarium Bel-Sol S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-4451 Belvaux, 159, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 151.495.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013020907/9.

(130024978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

Station Mortagua Carreira II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-3505 Dudelange, 34, rue Dominique Lang.

R.C.S. Luxembourg B 110.780.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013020914/9.

(130024977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

Station Mortagua Carreira S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.394,68.**

Siège social: L-3505 Dudelange, 34, rue Dominique Lang.

R.C.S. Luxembourg B 63.602.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013020915/9.

(130024976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

Taxi-Carlo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4602 Niederkorn, 214, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 87.700.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013020935/9.

(130024548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

Parc Immobilière, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 84.249.

Extrait de résolution du conseil d'administration tenu le 25 janvier 2013:

Le poste d'administrateur étant devenu vacant à la suite du décès de Monsieur Simon TORTELL, les membres du conseil décident de coopter Monsieur Pier Paolo GUARDIGLI, né à San Marino (République de San Marino) le 15 janvier 1955 et demeurant à San Marino au 88, Via Jacopo Istriani à 47890 République de San Marino aux fonctions d'administrateur pour un mandat de 3 ans jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2013.

PARC IMMOBILIERE

Kristen SIMAT

Administrateur

Référence de publication: 2013020169/17.

(130023628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

Trans Rafael S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-4326 Esch-sur-Alzette, 36, rue Stalingrad.

R.C.S. Luxembourg B 95.541.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013020943/9.

(130024973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

Transport International Luxembourgeois S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-4991 Sanem, 198, rue de Niederkorn.

R.C.S. Luxembourg B 21.997.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013020945/9.

(130024972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

Travel & Leisure Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 88.561.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013020946/9.

(130024518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

Travel & Leisure Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 88.561.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013020947/9.

(130024519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

PAH SBSS Lux Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 167.311.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 31 janvier 2013;

- d'accepter la démission avec effet immédiat de Monsieur André Petrunoff.

- de nommer en tant que gérants de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

* Monsieur Yannick BRIOT, né le 04 mars 1974 à Metz, France, résidant professionnellement au 51, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; et

* Monsieur Jérôme MYCHALOWYCH, né le 1^{er} décembre 1968 à Michigan, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 150 East 42nd Street, 5th Floor, 10017 New York, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 février 2013.

Référence de publication: 2013020165/17.

(130023724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

First Solid Rock Portfolio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 175.005.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the tenth day of January.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

Current Affairs Holdings Ltd. a company incorporated and organized under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Portcullis TrustNet (BVI) Limited of Portcullis TrustNet Chambers, P.O. Box 3444, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Registrar of Corporate Affairs of the British Virgin Islands under number 1595023,

Here duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of a "société à responsabilité limitée" which such party declares to incorporate.

Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company (the "Company"), governed by the present articles of association (the "Articles") and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on "sociétés à responsabilité limitée" (the "Commercial Companies Law").

Art. 2. The Company's name is "First Solid Rock Portfolio S.à r.l.".

Art. 3. The Company's purpose is:

(1) To take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises;

(2) To acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit;

(3) Generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;

(4) To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;

(5) To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company (the "Affiliates") any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even in favour of a third-party lender of the Affiliates);

(6) To borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed;

(7) To purchase real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as to do all operations relating to real estate properties, including the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties. The Company may further, in particular in relation to real estate properties, render administrative, technical, financial, economic or managerial services to other companies, persons or enterprises which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control of the same shareholders of the Company; and

(8) Generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Shares

Art. 8. The Company's share capital is set at EUR 50,000 (fifty thousand Euro), represented by 50,000 (fifty thousand) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each. The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred "inter vivos" to non-shareholders unless shareholders representing at least three quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of Articles 189 and 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 12. The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed, and her/his/its/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by the majority rules set forth in article 16 of the Articles, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and "ad nutum", remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate her/his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 13. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time, provided that a majority of the managers shall never attend the meeting while being located in the same foreign jurisdiction.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented.

Decisions of the board of managers are adopted by the majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

General meetings of shareholders

Art. 15. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than 25 (twenty-five). In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case 1 (one) general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within 6 (six) months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 16. General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December.

Art. 18. Each year, as of 31 December, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders' number exceeds 25 (twenty-five), such inspection shall be permitted only during the 15 (fifteen) days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the company

Art. 20. If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) ("commissaires"), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of Article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors ("réviseurs d'entreprises agréés") appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the qualified auditors registered in the Financial Sector Supervisory Commission ("Commission de Surveillance du Secteur Financier")'s public register."

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditors may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year 5% (five percent) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 23. The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

Art. 24. The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Art. 25. All shareholders of the Company or the sole shareholder of the Company (as the case may be) shall give its/their approval, in accordance with the majority rules set forth in articles 16 of the Articles, of any of the following matters either by executing a common written approval or by positively exercising (or procuring the exercise of) their votes at a general meeting of the Company, properly convened and held:

- signing of purchase and sale agreements in relation of real estate properties; and
- any transactions exceeding an amount EUR 100,000 (one hundred thousand Euro).

Applicable law

Art. 26. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on 31 December 2013.

Subscription - Payment

Current Affairs Holdings Ltd., here represented as mentioned above, subscribes to all the 50,000 (fifty thousand) shares. The shares having been fully paid up in cash, so the amount of EUR 50,000 (fifty thousand Euro) is at the disposal of the Company.

Description of the contribution

The contribution made by Current Affairs Holdings Ltd. against the issuance of shares in the Company is composed of EUR 50,000 (fifty thousand Euro) in cash.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the contribution's existence has been given.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about one thousand eight hundred euro (EUR 1,800.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers:

- Mr. Jorge P. Lozano, born in Mannheim, Federal Republic of Germany, on 17 August 1973, residing professionally at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

- Mr. Andreas Mangrich, born in Saarburg, Federal Republic of Germany, on 1 January 1972, residing professionally at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The managers shall serve for an undetermined duration.

According to article 12 of the Articles, the Company shall be bound by the the joint signature of any two managers.

2) The Company shall have its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this deed has been signed in Esch-sur-Alzette, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxyholder signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dixième jour de janvier.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

Current Affairs Holdings Ltd., une société constituée et organisée selon les lois des Iles Vierges britanniques, ayant son siège social sis au Portcullis TrustNet (BVI) Limited of Portcullis TrustNet Chambers, P.O. Box 3444, Road Town, Tortola, Iles Vierges britanniques, enregistrée auprès du Registrar of Corporate Affairs des Iles Vierges britanniques sous le numéro 1595023,

ici dûment représentée par Mme. Sofia Afonso-Da Chao Conde, résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, ayant été paraphée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en cette qualité, a requis du notaire de dresser les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

Dénomination - Objet - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents statuts (les «Statuts») et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et celle du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»).

Art. 2. La dénomination de la Société est "First Solid Rock Portfolio S.à r.l.".

Art. 3. L'objet de la Société est:

(1) De prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères;

(2) D'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile;

(3) De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant;

(4) De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres;

(5) D'octroyer à toute société holding, filiale, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou à toute société appartenant au même groupe de sociétés (les «Affiliées»), tous concours, prêts, avances ou garanties (dans ce dernier cas, même en faveur d'un tiers-prêteur des Affiliées);

(6) D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée;

(7) D'acheter des propriétés immobilières au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger et effectuer toutes opérations relatives à des propriétés immobilières, y compris l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de propriétés immobilières. La Société peut en outre rendre des services administratifs, techniques, financiers, économiques ou de gestion, en particulier concernant des propriétés immobilières, à d'autres sociétés, personnes ou entreprises qui sont directement ou indirectement contrôlées par la Société ou qui sont directement ou indirectement sous le contrôle des mêmes associés que la Société; et

(8) De manière générale, de faire toute chose que la Société juge circonscrit ou favorable à la réalisation des objets ci-dessus décrits ou à l'un quelconque d'entre eux.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. La Société a son siège social établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de la Ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises par la Loi.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) de la Société.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées des associés ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à 50.000 EUR (cinquante mille Euros) représenté par 50.000 (cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune. Le montant du capital social de la Société peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas), adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé a un droit de vote proportionnel au nombre de parts qu'il détient.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 11. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé par une résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) par décision adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts, à condition qu'un tel rachat ait été proposé à chaque associé de même catégorie en proportion de sa participation dans le capital social ou de la catégorie de parts sociales concernée, représentée par ses parts sociales.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et de toutes sommes issues des réserves disponibles à cet effet, et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés de la Société.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s), et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise selon les règles de majorité établies à l'article 16 des Statuts ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

L'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) peut, «ad nutum» et à tout moment, révoquer ou remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et toutes opérations en relation avec l'objet social de la Société dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) «ad hoc» qui n'est pas/ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) détermine les pouvoirs, les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de cet/ces agent(s), la durée de son/leur mandat ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance nommera parmi ses membres un président qui, en cas d'égalité de voix, aura voix prépondérante. Le président pourra présider toutes les assemblées des conseils de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance pourra être présidé par un gérant présent et nommé à cette occasion. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation donnée par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 (deux) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toute convocation devra spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

La réunion du conseil de gérance se tiendra valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Une convocation spécifique n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance qui se tiendront à l'heure et au lieu précisés dans d'une précédente résolution du conseil de gérance.

Tout gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer simultanément.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si la majorité des gérants y est présente ou représentée.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants participant au conseil ou y étant dûment représentés.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites dans un procès-verbal, qui est signé par le président ou par deux gérants. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par deux gérants.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans de tels cas, les résolutions écrites peuvent soit être documentées dans un seul et même document, soit dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

Art. 14. Aucun gérant ne contracte en raison de ses fonctions d'obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblée générale des associés

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à 25 (vingt-cinq). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou

par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les 6 (six) mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés peut se tenir au Grand-Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 16. Les assemblées générales des associés sont convoquées et des résolutions écrites d'associés sont proposées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite convoquant une assemblée générale et indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles sont prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou sur première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée, et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Chaque année, au 31 décembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du (des) gérant(s), du (des) commissaire(s) (s'il en existe) et du (des) associé(s) envers la société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), une telle communication ne sera autorisée que pendant les 15 (quinze) jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 20. Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire aux comptes sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant sa nomination se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période, et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) aux comptes pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle des associés se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) nommés par l'assemblée générale des associées ou l'associé unique (selon le cas), parmi les membres inscrits au registre public des réviseurs d'entreprises agréés tenu par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, 5% (cinq pour cent) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil d'un dixième.

L'assemblée des associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peut décider à tout moment que l'excédent sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Nonobstant les dispositions de l'article précédent, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. L'assemblée générale des associés, selon les conditions requises pour la modification des Statuts, ou l'associé unique (selon le cas), peut décider de la dissolution et la liquidation de la Société.

Art. 24. L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés détenant trois-quarts du capital social devra désigner un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, et déterminer la méthode de liquidation, les pouvoirs du ou des liquidateurs et leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata des parts sociales qu'ils détiennent.

Art. 25. Tous les associés de la Société ou l'associé unique de la Société (selon le cas) doivent/doit donner leur/son approbation, conformément aux règles de majorité établies à l'article 16 des Statuts, relativement à chacune des matières suivantes soit par la signature de résolutions écrites ou par l'exercice en personne (ou par mandataire) de leur droit de vote à une assemblée générale de la Société, dûment convoquée et tenue:

- signature de contrats d'achat et de vente concernant des propriétés immobilières; et
- toutes transactions d'un montant supérieur à 100.000 EUR (cent mille Euros).

Loi applicable

Art. 26. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2013.

Souscription - Paiement

Current Affairs Holdings Ltd., ici représentée tel que mentionné ci-dessus, souscrit aux 50.000 (cinquante mille) parts sociales. Les parts sociales ont été entièrement payés par apport en numéraire, de sorte que la somme de 50.000 EUR (cinquante mille Euros) est à la disposition de la Société.

Description de l'apport

L'apport fait par Current Affairs Holdings Ltd. en échange de l'émission des parts sociales de la Société consiste en la somme de 50.000 EUR (cinquante mille Euros) en numéraire.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'apport a été donnée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants:

- M. Jorge P. Lozano, né à Mannheim, République Fédérale d'Allemagne, le 17 août 1973, résidant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- M. Andreas Mangrich, né à Saarburg, République Fédérale d'Allemagne, le 1^{er} janvier 1972, résidant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

Conformément à l'article 12 des Statuts, la Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants.

2) Le siège social de la Société est établi au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare que sur demande de la personne comparante, les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date figurant au commencement de ce document.

Le document ayant été lu au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 janvier 2013. Relation: EAC/2013/823. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013020566/563.

(130024879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

Encore + Rheinfelden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 175.008.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the first day of February.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Encore Plus Properties II S.à r.l. (Here after "EPPII"), a private limited liability company (Société à responsabilité limitée) incorporated and validly existing under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-1249 Luxembourg, 2 rue du Fort Bourbon, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 111140, here represented by Irina Heintel, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 28 January 2013 given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation of a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company (the "Articles"), it deems to incorporate as partner or with any person or entity which may become partner of this company in the future.

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Encore + Rheinfelden S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand

Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object. The sole object of the Company is (i) to acquire, hold, manage, develop, let and dispose of real estate property and/or (ii) to hold interests and participations in one or more companies the sole object and purpose of which is, according to their articles or constitutional documents, to acquire, hold, manage, develop, let and dispose of real estate property directly or indirectly via one or more intermediate vehicles, the sole object and purpose of which is restricted according to their constitutional documents to (i) above and this subsection (ii) ("Real Estate Company").

The Company may carry out any ancillary activity deemed useful for the accomplishment of its abovementioned object (including, without limitation, the debt financing of such Real Estate Companies in which it holds an equity interest) remaining however always within the limitations set forth by the applicable Luxembourg laws and regulations.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares in registered form, having a nominal value of twenty five euro (EUR 25.-) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board shall be validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented. (vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The signature of the sole manager shall bind the Company. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two managers.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1. (ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices. (v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and
- (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

13.5. The annual General Meeting (if held) shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

- (i) the Board must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;
- (iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and
- (iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) of December 2013.

Subscription and Payment

Encore Plus Properties II S.à r.l. represented as stated above, declares to subscribe for all the 500 shares in registered form, having a nominal value of 25.-euro each, and to fully pay them by a contribution in cash of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-)

Resolutions of the shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following are appointed managers of the Company for an unlimited duration:

- Mark Flaherty, an Irish citizen born on 8 March 1975 in Galway (Ireland) and professionally residing at 2 rue du Fort bourbon, L-1249 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);
- Mark Phillips, a British citizen, born on 14 May 1965 in Dorking (United Kingdom) and professionally residing at 2 rue du Fort bourbon, L-1249 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);
- Alix van Ormelingen, a Belgian citizen, born on 21 December 1977 in Uccle (Belgium) and professionally residing at 2 rue du Fort bourbon, L-1249 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

2. The registered office of the Company is located at L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

Prevailing version

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

Whereof, this notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize le premier février

Par devant le soussigné Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Encore Plus Properties II S. à r.l. (Ci-après «EPPII»), une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social à L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 111140

représentée par Irina Heintel, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé en date du 28 janvier 2013.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Encore + Rheinfelden S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

Art. 4. Le seul objet de la Société est (i) d'acquérir, détenir, gérer, développer, louer et aliéner des biens immobiliers et / ou (ii) détenir des intérêts et des participations dans une ou plusieurs sociétés dont l'objet unique est, conformément à leurs statuts ou à des documents constitutionnels, d'acquérir, de détenir, gérer, développer, louer et aliéner des biens immobiliers directement ou indirectement par un ou plusieurs véhicules intermédiaires, dont le seul but et objet est limité en par leur statuts (i) aux éléments listés ci-dessus (ii) et aux "Sociétés immobilières"

La Société peut effectuer toute activité accessoire jugée utile pour l'accomplissement de son objet susmentionné (y compris, mais sans s'y limiter, le financement de la dette de ces sociétés immobilières dans lesquelles elle détient une participation) restant toutefois toujours dans les limites définies par les lois et réglementations luxembourgeoises.

Art. 5. Durée.

5.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

5.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 6. Capital.

6.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune.

6.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 7. Parts sociales.

7.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

7.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

7.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

7.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

7.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

7.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition ou:

- (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 8. Nomination et Révocation des gérants.

8.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

8.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 9. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil).

9.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

9.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil seront valablement prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

9.3. Représentation

(i) La Société sera engagée par la signature du gérant unique. La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 10. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 11. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 12. Assemblées générales des associés et Résolutions écrites des associés.

12.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

12.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de dix pourcent (10%) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable. (vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 13. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

- (i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;
- (ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et
- (iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 14. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

14.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

14.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

14.5. L'Assemblée Générale annuelle (si elle a lieu) se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation.

Art. 15. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

15.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

15.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

16.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

16.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le trente et un (31) décembre 2013.

Souscription et Libération

Encore Plus Properties II S. à r.l., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux cinq cents parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de vingt cinq euro chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille trois cents Euros (EUR 1.300,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée illimitée:

Mark FLAHERTY, né à Galway (Irlande) le 8 mars 1975, demeurant professionnellement à L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon,

Mark PHILLIPS, né à Dorking (Royaume Unie) le 14 mai 1965, demeurant professionnellement à L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon,

Alix van ORMELINGEN, né à Uccle (Belgique) le 21 décembre 1977, demeurant professionnellement à L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon,

2. Le siège social de la Société est établi au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg.

Version prépondérante

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête du comparant que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signe: I. HEINTEL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 5 février 2013. Relation: LAC/2013/5451. Reçu Soixante-quinze Euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 8 février 2013.

Référence de publication: 2013020534/470.

(130025005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

Perry European Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 174.748.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the thirty-first day of December.

Before us Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Perry Luxco S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 23,500, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 113600,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing in Esch/Alzette, by virtue of a proxy, given on 18 December 2012.

Said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name "Perry European Investments S.à r.l." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of the shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by one hundred twenty-five (125) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by the Law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. Meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived convening requirements, the meeting may be held without prior notice.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 15.

15.1 The Company is managed by one or several managers, who need not be shareholders. In the case of several managers, the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, may decide that they shall be named "Manager A" or "Manager B".

15.2 In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, who fix(es) the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders.

15.3 The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the joint signature of any Manager A together with any Manager B and by the signature of any duly authorised representative within the limits of such authorization.

Art. 16.

16.1 In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and, as the case may be, a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

16.2 The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

16.3 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

16.4 No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

16.5 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

16.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing each person taking part in the meeting (i) to hear the other participating managers and (ii) to address each of the other participating managers simultaneously. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held in this way shall be deemed to take place at the place where the largest group of managers is assembled or, if no such group is readily identifiable, at the place from where the chairman of the meeting participates at the start of the meeting.

16.7 The board of managers can deliberate or act validly only if at least one Manager A and one Manager B are present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting and in the case of equality of votes, no manager, including without limitation the chairman, shall have a casting vote. A manager shall not be entitled to vote at any meeting of the board of managers on any resolution concerning a matter in relation to which he has a conflict and he shall not be counted in the quorum in respect of any such meeting unless he first declares such conflict prior to the start of the meeting and subject to the requirements of Luxembourg law.

16.8 The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

E. Audit and supervision

Art. 17. Auditor(s).

17.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

17.2 A internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

17.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

17.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (reviseur(s) d'entreprises agree (s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies' register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

17.5. An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 18. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 19. Annual accounts and allocation of profits.

19.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

19.2. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

19.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees with such allocation.

19.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

19.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's annual net profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

19.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 20. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

20.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

20.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 21. Liquidation.

21.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

21.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 22. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2013.
2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The sole subscriber has subscribed the shares as follows:

Perry Luxco S.a r.l., aforementioned, paid twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) in subscription for one hundred twenty-five (125) shares.

All the shares have been entirely paid-in in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Shareholders resolutions

The aforementioned person, representing the entire share capital of the Company and acting in place of the general meeting of shareholders has immediately passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The number of members of the board of managers is fixed at three (3).
3. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:
 - Phill Williams, born on 22 October 1968 in Carmarthen (United Kingdom), Managing Director, professionally residing at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, as class A Manager;
 - Sharon Callahan, born on 19 October 1966 in New York (USA), Account manager Accounting, professionally residing at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, as class A Manager; and
 - Nathan Brown, born on 15 October 1975 in Mansfield (UK), Managing Director, professionally residing at 4 Grosvenor Place, London, SW1X 7HJ, United Kingdom, as class B Manager.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille douze, le trente et un décembre.

Par-devant nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Perry Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 23,500, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 113600,

dûment représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 18 décembre 2012.

Ladite procuration, signées ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'ils souhaitent constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Perry European Investments S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Sauf par voie d'appel public à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres obligataires ou d'instrument de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou sont imminents, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des associés de la Société, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un maximum de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour vérification. Ce registre contient toute l'information requise par la Loi. Des certificats d'enregistrement peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un détenteur par part sociale. Des copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront seulement transférables à de nouveaux associés à condition qu'une telle cession ait été approuvée par des associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à l'égard de la Société et des tiers après la notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 Dans l'hypothèse d'un décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être transférées au nouvel associé uniquement à condition d'agrément d'un tel transfert par les associés à une majorité des trois quarts du capital social des survivants. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux parents, descendants ou à l'épouse survivante.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives autrement prises en assemblée générale peuvent être valablement adoptées par résolutions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte des résolutions écrites ou des décisions à prendre expressément formulés et donnera son vote par écrit.

8.4 S'il y a associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés selon les dispositions de la section XII de la Loi et les présentes statuts. Dans ce cas, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» doit être lue comme une référence à l'associé unique, selon le contexte et si applicable, et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés sont exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Des assemblées générales d'associés peuvent être tenues aux lieux et heures précisés dans les convocations aux assemblées. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'une majorité plus importante prévue par ces statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés peuvent changer la nationalité de la Société uniquement avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité d'associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 15.

15.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, l'associé unique ou, le cas échéant, les associés, peuvent décider de les appeler "Gérant A" ou "Gérant B".

15.2 Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, qui fixent la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés.

15.3 La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B et par la signature de tout représentant dûment mandaté dans les limites de son mandat.

Art. 16.

16.1 Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et, le cas échéant, un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

16.2 Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

16.3 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation

spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

16.4 Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

16.5 Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

16.6 Tout gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent (i) s'entendre les uns les autres et (ii) s'adresser les uns aux autres simultanément. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Une réunion ainsi tenue sera censée avoir eu lieu à l'endroit où le plus grand nombre de gérants étaient réunis ou, si un tel groupe ne peut être identifié, à l'endroit où se trouve le président du conseil en début de réunion.

16.7 Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins un Gérant A et un Gérant B sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion et, en cas d'égalité de votes, aucun gérant, en ce compris notamment le président, n'aura de voix prépondérante. Un gérant ne pourra pas voter à une réunion du conseil de gérance concernant une affaire au regard de laquelle il est en conflit et son vote ne sera pas considéré dans le quorum de cette réunion du conseil de gérance sauf s'il a déclaré ce conflit avant l'ouverture de la réunion du conseil de gérance et sous réserve des dispositions de la loi luxembourgeoise.

16.8 Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire, l'ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

E. Audit et surveillance

Art. 17. Commissaire - Réviseur d'entreprises agréé.

17.1 Dans l'hypothèse et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires aux comptes et détermine la durée de leurs fonctions.

17.2 Tout commissaire peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

17.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

17.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire est supprimée.

17.5 Le réviseur d'entreprises agréé peut être révoqué par l'assemblée générale des associés uniquement pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acompte sur dividendes

Art. 18. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 19. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

19.1 A la fin de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi.

19.2 Chaque année, cinq pour cent (5%) sont prélevés sur le bénéfice net pour la constitution d'une réserve jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et autant que le montant total de la réserve légale de la Société atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

19.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé accepte l'affectation.

19.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

19.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'allocation du solde des bénéfices annuels nets de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

19.6 Les distributions aux associés sont faites en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 20. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

20.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur base d'un état financier intermédiaire préparé par le conseil de gérance et montrant que des fonds disponibles pour la distribution. Le montant destiné à la distribution ne doit pas dépasser les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve légalement obligatoire ou que les présents statuts n'autorisent pas à être distribuées.

20.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et des présents statuts.

G. Liquidation**Art. 21. Liquidation.**

21.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement du passif de la Société.

21.2 Le surplus résultant de la réalisation des actifs et du paiement du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre des parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 22. Loi applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2013.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être versés pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Le souscripteur unique a souscrit les parts sociales de la manière suivante:

Perry Luxco S.à r.l., susvisée, a payé douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) afin de souscrire les cent vingt-cinq (125) parts sociales de la Société.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et agissant au lieu de l'assemblée générale des associés, a pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Le nombre de membres du conseil de gérance est fixé à trois (3).
3. Le(s) personne(s) suivante(s) est (sont) nommée(s) gérant pour une durée indéterminée:
 - Phill Williams, née le 22 octobre 1968 à Carmarthen (Royaume-Uni), Managing Director, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie A;
 - Sharon Callahan, née le 19 octobre 1966 à New York (USA), Account manager Accounting, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie A; and
 - Nathan Brown, née le 15 octobre 1975 à Mansfield (Royaume-Uni), Managing Director, résidant professionnellement au 4 Grosvenor Place, London, SW1X 7HJ, United Kingdom, en tant que gérant de catégorie B.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, les jours, mois et année figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au représentant de la comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit représentant de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 8 janvier 2013. Relation: EAC/2013/359. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013015940/473.

(130018743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2013.

Pins Chantant Investment, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 150.341.

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND THIRTEEN.

ON THE TWENTY-FOURTH DAY OF JANUARY.

Before Us, Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redangesur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the Luxembourg société anonyme "PINS CHANTANT INVESTMENT", having its registered office in L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, R.C.S. Luxembourg number B 150341, incorporated by a deed of Maître Joseph GLODEN, then notary residing in Grevenmacher, on the 29th of December 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 196 on the 29th of January 2010.

The extraordinary general meeting is opened at 9 am by Mr. Eric LECLERC, employee, residing professionally at Howald, acting as chairman.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr. Christophe JASICA, employee, residing professionally at Howald.

The meeting elects as scrutineer Mrs. Vanessa TIMMERMANS, employee, residing professionally at Howald.

The bureau of the meeting having thus been constituted the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1. Deletion of the face value of the shares.
2. Conversion of the present capital of EUR 31,000 divided into 1,000,000 shares into a capital of SEK 266,629.97 divided into 1,000,000 shares without par value, at the conversion rate of 1 SEK = 0.116266 EUR, with retroactive effect at January 1st, 2013.
3. Amendment of the first paragraph of article 5 of the bylaws, which henceforth will read as follows:

Art. 5. Paragraph 1. "The subscribed capital of the company is fixed at two hundred sixty-six thousand six hundred twenty-nine point ninety-seven SWEDISH KRONA (SEK 266,629.97) divided into 1,000,000 shares without par value."

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of shares owned by the shareholders are shown on an attendance-list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III) It appears from the attendance-list that all the shares are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

After deliberation, the meeting adopts, each time unanimously, the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to delete the face value of the shares.

Second resolution

The general meeting resolves to convert the present capital of EUR 31.000 divided into 1,000,000 shares into a capital of SEK 266,629.97 divided into 1,000,000 shares without par value, at the conversion rate of 1 SEK = 0.116266 EUR, with retroactive effect at January 1st, 2013.

Third resolution

As a result of the above taken resolutions, the general meeting resolves to amend the first paragraph of article 5 of the bylaws, which henceforth will read as follows:

Art. 5. Paragraph 1. "The subscribed capital of the company is fixed at two hundred sixty-six thousand six hundred twenty-nine point ninety-seven SWEDISH KRONA (SEK 266,629.97) divided into 1,000,000 shares without par value."

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that, on request of the above persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of any difference between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Howald, on the day before mentioned.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with Us the notary the original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'AN DEUX MILLE TREIZE.

LE VINGT-QUATRIEME JOUR DU MOIS DE JANVIER.

Par-devant Nous, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme luxembourgeoise "PINS CHANTANT INVESTMENT", ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, R.C.S. Luxembourg numéro B 150341, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph GLODEN, alors notaire de résidence à Grevenmacher en date du 29 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 196 du 29 janvier 2010.

La séance est ouverte à 9 heures, sous la présidence de Monsieur Eric LECLERC, employé, demeurant professionnellement à Howald.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Christophe JASICA, employé, demeurant professionnellement à Howald.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Madame Vanessa TIMMERMANS, employée, demeurant professionnellement à Howald.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Suppression de la valeur nominale.

2. Conversion du capital actuel de EUR 31.000,- représenté par 1.000.000 actions sans désignation de valeur nominale en un capital de SEK 266.629,97 représenté par 1.000.000 actions sans désignation de valeur nominale, au taux de change de 1 SEK = 0,116266 EUR, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2013.

3. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. Premier paragraphe. "Le capital souscrit est fixé à deux cent soixante-six mille six cent vingt-neuf virgule quatre-vingt-dix-sept COURONNES SUEDOISES (SEK 266.629,97), représenté par un million (1.000.000) actions sans désignation de valeur nominale."

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle après avoir été signé par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront également annexées au présent acte.

III) Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée générale prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de convertir le capital actuel de EUR 31.000 représenté par 1.000.000 actions sans désignation de valeur nominale en un capital de SEK 266.629,97, représenté par 1.000.000 actions sans désignation de valeur nominale, au taux de change de 1 SEK = 0,116266 EUR, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2013.

Troisième résolution

A la suite des résolutions prises ci-avant, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Premier paragraphe. "Le capital souscrit est fixé à deux cent soixante-six mille six cent vingt-neuf virgule quatre-vingt-dix-sept COURONNES SUEDOISES (SEK 266.629,97), représenté par un million (1.000.000) actions sans désignation de valeur nominale."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants le présent acte a été rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Howald, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. LECLERC, C. JASICA, V. TIMMERMANS, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 25 janvier 2013. Relation: RED/2013/121. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 30 janvier 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013016541/114.

(130019255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

MEF III Adria S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.680.854,38.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 172.673.

In the year two thousand and twelve, on the sixth day of December.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) 3H Co-Investment L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Guernsey, having its registered office at 2nd Floor, Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernsey, GY1 1BT, registered with the Register of Limited Partnerships of the Island of Guernsey under number 1196 ("3H Co-Investment"),

here duly represented by here represented by Me Jan Dobrzensky, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given.

2) MID EUROPA FUND III, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Guernsey, having its registered office at 2nd Floor, Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernsey, GY1 1BT, registered with the Register of Limited Partnerships of the Island of Guernsey under number 836 ("MID EUROPA" and together with 3H Co-Investment, the "Shareholders"),

here duly represented by here represented by Me Jan Dobrzensky, prenamed, by virtue of a proxy given.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing parties are all the shareholders of MEF III Adria S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 172673, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg, on 24 October 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereafter the "Company").

The appearing parties, representing the entire share capital, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company up to five million six hundred eighty thousand eight hundred fifty-four Euro and thirty-eight cents of a Euro (EUR 5,680,854.38) through the issuance of five hundred sixty-six million eight hundred thirty-five thousand four hundred thirty-eight (566,835,438) new shares with a par value of one cent of a Euro (EUR 0.01) each;

2. Approval and acceptance of the payment by 3H Co-Investment L.P. and MID EUROPA FUND III, L.P. for the new shares to be issued through contribution in kind in the form of twenty million eight hundred ninety-six thousand six hundred fourteen (20,896,614) shares in Broadband Investments S.à r.l.; and

3. Restatement of the article 5 of the articles of association of the Company.

The Shareholders, representing the entire share capital, took the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company from its current value of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), represented by one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares, all having a par value of one cent of a Euro (EUR 0.01) each, up to five million six hundred eighty thousand eight hundred fifty-four Euro and thirty-eight cents of a Euro (EUR 5,680,854.38) through the issuance of five hundred sixty-six million eight hundred thirty-five thousand four hundred thirty-eight (566,835,438) new shares, all having a par value of one cent of a Euro (EUR 0.01) each (the "Shares").

All of the five hundred sixty-six million eight hundred thirty-five thousand four hundred thirty-eight (566,835,438) new shares have been subscribed as follows:

- 3H Co-Investment, aforementioned,

here represented by Me Jan Dobrzensky, prenamed, by virtue of one of the aforementioned proxies, subscribed fifty-two million five hundred sixty-nine thousand eighty-six (52,569,086) Shares;

- MID EUROPA, aforementioned,

here represented by Me Jan Dobrzensky, prenamed, by virtue of one of the aforementioned proxies, subscribed five-hundred fourteen million two hundred sixty-six thousand three hundred fifty-two (514,266,352) Shares;

All of the five hundred sixty-six million eight hundred thirty-five thousand four hundred thirty-eight (566,835,438) new shares have been subscribed at a total price of five million six hundred sixty-eight thousand three hundred fifty-four Euro and thirty-eight cents of a Euro (EUR 5,668,354.38), out of which an amount of five million six hundred sixty-eight thousand three hundred fifty-four Euro and thirty-eight cents of a Euro (EUR 5,668,354.38) is to be allocated to the share capital of the Company.

Second resolution

The Shareholders further approve and accept the payment of the subscribed shares through contribution in kind, consisting of the following number of shares of Broadband Investments S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 146370 ("BI"):

- 3H Co-Investment contributes one million nine hundred thirty-seven thousand five hundred thirty-four (1,937,534) shares of BI for a total value of five hundred twenty-five thousand six hundred ninety Euro and eighty-six cents of a Euro (EUR 525,690.86) which shall all be allocated to the share capital of the Company; and

- MID EUROPA contributes eighteen million nine hundred fifty-nine thousand eighty (18,959,080) shares of BI for a total value of five million one hundred forty two thousand six hundred sixty-three Euro and fifty-two cents of a Euro (EUR 5,142,663.52) which shall all be allocated to the share capital of the Company.

The proof of the existence and of the value of the twenty million eight hundred ninety-six thousand six hundred fourteen (20,896,614) shares has been produced to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, article 5 of the articles of association of the Company is amended and shall be read as follows:

" Art. 5. Capital. The corporate capital of the Company is set at five million six hundred eighty thousand eight hundred fifty-four euro and thirty-eight cents of a euro (EUR 5,680,854.38.-) divided into five hundred sixty-eight million eighty-five thousand four hundred thirty-eight (568,085,438) shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve."

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 3,700.-.

Whereof, this deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing proxyholder of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing parties known to the notary, such person signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le sixième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à [Luxembourg].

Ont comparu:

1) 3H Co-Investment LP, un limited partnership constitué et régi par les lois de Guernsey, ayant son siège social à 2nd Floor, Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernsey, GY1 1BT, inscrit au Register of Limited Partnerships of the Island of Guernsey sous le numéro 1196 ("3H Co-Investment"),

ici représenté par Me Jan Dobrzensky, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée.

2) MID EUROPA FUND III, L.P., un limited partnership constitué et régi par les lois de Guernsey, ayant son siège social à 2nd Floor, Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernsey, GY1 1 BT, inscrit au Register of Limited Partnerships of the Island of Guernsey sous le numéro 836 ("MID EUROPA" collectivement avec 3H Co-Investment, les "Associés"),

ici représenté par Me Jan Dobrzensky, prénommé, en vertu d'une procuration lui délivrée.

Les procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement;

Les comparants sont tous les associés de MEF III Adria S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 172673, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 24 octobre 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci après la «Société»).

Les comparants, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda

1. Augmentation du capital social de la Société jusqu'à un montant de cinq millions six cent quatre-vingt mille huit cent cinquante-quatre euros et trente-huit centimes (EUR 5.680.854,38) par l'émission de cinq cent soixante six millions huit cent trente-cinq mille quatre cent trente-huit (566.835.438) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

2. Approbation et acceptation du paiement par 3H Co-Investment L.P. et MID EUROPA FUND III, L.P. de la libération des parts sociales nouvellement émises par un apport en nature composé de vingt millions huit cent quatre-vingt-seize mille six cent quatorze 20.896.614) parts sociales de la société Broadband Investments S.à r.l.; et

3. Modification de l'article 5 des statuts de la Société.

Les Associés, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société de sa valeur actuelle de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.00) parts sociales, ayant une valeur d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, jusqu'à cinq millions six cent quatre-vingt mille huit cent cinquante-quatre euros et trente-huit centimes (EUR 5.680.854,38) par l'émission de cinq cent soixante six millions huit cent trente-cinq mille quatre cent trente-huit (566.835.438) nouvelles parts sociales, ayant une valeur d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Parts Sociales»).

L'intégralité des cinq cent soixante six millions huit cent trente-cinq mille quatre cent trente-huit (566.835.438) nouvelles parts sociales a été souscrite de la manière suivante:

- 3H Co-Investment, susnommé,

ici représenté par Monsieur Jan Dobrzensky, prénommé, en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant, a souscrit cinquante-deux millions cinq cent soixante-neuf mille quatre-vingt-six (52.569.086) Parts Sociales;

- MID EUROPA, susnommé,

ici représenté par Monsieur Jan Dobrzensky, prénommé, en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant, a souscrit cinq cent quatorze millions deux cent soixante-six mille trois cent cinquante-deux (514.266.352) Parts Sociales;

L'intégralité des cinq cent soixante-six millions huit cent trente-cinq mille quatre cent trente-huit (566.835.438) nouvelles parts sociales a été souscrite à un prix total de cinq millions six cent soixante-huit mille trois cent cinquante-quatre euros et trente-huit centimes (EUR 5.668.354,38), dont un montant de cinq millions six cent soixante-huit mille trois cent cinquante-quatre euros et trente-huit centimes (EUR 5.668.354,38) est affecté au capital social de la Société.

Deuxième résolution

Les Associés approuvent encore et acceptent la libération des parts sociales souscrites par un apport en nature, composé du nombre suivant de parts sociales de Broadband Investments S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146370 («BI»):

- 3H Co-Investment effectue un apport à la Société d'un million neuf cent trente-sept mille cinq cent trente-quatre (1.937.534) parts sociales de BI pour une valeur totale de cinq cent vingt-cinq mille six cent quatre-vingt-dix euros et quatre-vingt-six centimes (EUR 525.690,86) dont l'intégralité est affectée au capital social de la Société; et

- MID EUROPA effectue un apport à la Société dix-huit millions neuf cent cinquante-neuf mille quatre-vingt (18.959.080) parts sociales de BI pour une valeur totale de cinq millions cent quarante-deux mille six cent soixante-trois euro et cinquante-deux centimes (EUR 5.142.663,52) dont l'intégralité est affectée au capital social de la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur des vingt millions huit cent quatre-vingt-seize mille six cent quatorze (20.896.614) parts sociales a été soumise au notaire soussigné.

Troisième résolution

Suite à la réduction de capital qui précède, l'article 5 des statuts de la Société est modifié pour avoir la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à cinq millions six cent quatre-vingt mille huit cent cinquante-quatre euros et trente-huit centimes (EUR 5.680.854,38) divisé en cinq cent soixante-huit millions quatre-vingt-cinq mille quatre cent trente-huit (568.085.438) parts sociales ayant une valeur nominale de un cent d'euro EUR 0.01 chacune, et chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.»

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 3.700,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du représentant des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même représentant des comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant des comparants, connu du notaire instrumentant, ledit représentant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. DOBRZENSKY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 décembre 2012. Relation: LAC/2012/59339. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Référence de publication: 2013015875/187.

(130018873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2013.

Simplicity Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 114.626.

—
DISSOLUTION

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND THIRTEEN,

ON THE TWENTY-FOURTH DAY OF JANUARY.

Before us Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert.

There appeared:

SIMPLICITY INVEST AB, having its registered office at 12, Södra Hamnvägen, 432 44 Varbreg, Suède, number 556874-7959,

hereinafter called "the appearer" or "sole shareholder",

duly represented by Vanessa TIMMERMANS, employee, residing professionally in Howald, by virtue of proxy given on 21 January 2013

which proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;

Such appearer, represented as indicated, has requested the undersigned notary to state:

1. The company "SIMPLICITY GROUP S.à r.l.", with registered office at L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, R.C.S. Luxembourg B 114626, was incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph GLODEN, then notary residing in Grevenmacher, on February 24, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, no 1005 of May 23, 2006. The Articles have been amended before Maître Joseph GLODEN on October 12, 2006, published in the Mémorial C, no 2198 of November 24, 2006.

2. That the company's capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) divided into five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) per share, all fully paid-up.

3. That the appearer is the sole shareholder of the said Company.

4. That the appearer, as sole shareholder, hereby expressly declares that he is proceeding to the dissolution of the Company with immediate effect;

5. That the appearer, as liquidator of the Company, also declares that:

- she has realised, received, or will take over all the assets of the Company,
- all the liabilities of the Company against third parties have been fully paid off or duly provisioned for,
- she is responsible for all liabilities of the Company whether presently known or unknown;

6. That the appearer grants discharge to all the managers of the Company;

7. The appearer declares that the company SIMPLICITY GROUP S.à r.l. has ceased to exist;

8. The documents of the Company will be kept during five years at the former registered office of the Company.

The undersigned notary who knows the English language, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of divergences between the English and French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Howald, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte:

L'an deux mille treize, le vingt-quatrième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Redangesur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

SIMPLICITY INVEST AB, ayant son siège social au 12, Södra Hamnvägen, 432 44 Varbreg, Suède, numéro 556874-7959, ci-après appelée "la comparante" ou "l'associée unique",

représentée par Madame Vanessa TIMMERMANS, employée, demeurant professionnellement à Howald,

en vertu d'une procuration sous seing privée, donnée le 21 janvier 2013, laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

1. La société à responsabilité limitée "SIMPLICITY GROUP S.à r.l.", société à responsabilité limitée, ci-après dénommée "la Société", R.C.S. Luxembourg B114626, ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph GLODEN, alors notaire de résidence à Grevenmacher le 24 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, no 1005 du 23 mai 2006. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Joseph GLODEN le 12 octobre 2006, publié au Mémorial C, no 2198 du 24 novembre 2006.

2. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) par part sociale, toutes entièrement libérées.

3. La comparante est la seule propriétaire de la totalité des parts sociales de la prédite Société.

4. La comparante, en sa qualité d'associée unique, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

5. La comparante, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare:

- qu'elle a réalisé, reçu ou va recevoir les actifs de la Société,
- que tous les passifs de ladite Société envers des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés,
- qu'elle assume l'obligation de payer tout le passif actuellement connu ou inconnu.

6. La comparante accorde décharge pleine et entière aux gérants de la Société;

7. La comparante déclare que la société SIMPLICITY GROUP S.à r.l. a cessé d'exister;

8. Les livres et documents de la Société sont conservés pendant la durée de cinq années au siège de la Société.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur la demande de la partie comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Howald, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. TIMMERMANS, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 25 janvier 2013. Relation: RED/2013/117. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 30 janvier 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013016621/83.

(130019055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

PepsiCo Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.006,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 152.338.

Suite aux résolutions écrites de l'associé unique en date du 25 janvier 2013 de la Société, les décisions suivantes ont été prises:

1. Démission du Gérant B suivant en date du 1^{er} février 2013:

Monsieur Martinus C.J. Weijermans, né le 26 août 1970 à 's-Gravenhage, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité de Gérant B de la société.

1. Nomination du Gérant B suivant en date du 1^{er} février 2013 pour une durée indéterminée:

Monsieur Paul Galliver, né le 15 juin 1980 à Monaco, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité de Gérant B de la société.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la société est comme suit:

- Monsieur Geoffrey D.L. Picrit, Gérant A;
- Monsieur Patrick Leonardus Cornelis van Denzen, Gérant B;
- Monsieur Paul Galliver, Gérant B;
- Madame Rachael Walker, Gérant A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PepsiCo Holdings Luxembourg S.à r.l.

Patrick Leonardus Cornelis van Denzen

Gérant B

Référence de publication: 2013020799/25.

(130025013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

Masselotte S.A., Société Anonyme,

(anc. Masselotte S.à r.l.).

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 171.379.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2013.

Référence de publication: 2013020091/11.

(130023944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.